

## RÉSEAUX LOCAUX D'INTÉGRATION DES SERVICES DE SANTÉ

Le gouvernement McGuinty crée un système de santé qui permet aux citoyens de la province de demeurer en santé, qui s'occupe d'eux lorsqu'ils sont malades et qui répondra aux besoins de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Le plan de réalisation de cette vision comporte trois objectifs prioritaires : une population ontarienne en meilleure santé; la réduction des périodes d'attente et un meilleur accès aux médecins et au personnel infirmier

Dans le but d'atteindre ces objectifs prioritaires, des initiatives seront mises en œuvre pour améliorer la planification, la gestion et la coordination des services dans tout le système de soins de santé. La création de 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) constitue l'une de ces initiatives.

### En quoi consistent les RLISS?

Les RLISS sont 14 entités locales chargées de planifier, d'intégrer et de financer, à l'intérieur d'une région géographique précise, les services de santé locaux, y compris les hôpitaux, les soins à domicile, les soins de longue durée et les services de santé mentale. Ils reflètent la réalité voulant que les personnes qui comprennent le mieux les besoins et les priorités de santé d'une collectivité sont celles qui connaissent bien les besoins de cette collectivité et qui y résident, et non des fonctionnaires travaillant dans des bureaux situés à des centaines de milles de là.

### Que feront les RLISS?

Les RLISS établiront les priorités et les services en matière de santé dont ont besoin les collectivités locales.

Ils rehausseront la planification et l'intégration des services de santé à l'échelon local dans le but d'améliorer les résultats de santé des patients de toutes les régions de la province.

Les RLISS commenceront à jouer leurs différents rôles de façon progressive. Sous réserve de l'adoption des modifications législatives nécessaires par l'Assemblée législative, les réseaux commenceront par faire participer les fournisseurs de services communautaires et de santé à l'établissement des priorités et à la planification des services de santé dans leur région. Les RLISS s'emploieront ensuite à intégrer les systèmes locaux et à coordonner les services, et finalement à financer et à allouer les ressources.

D'ici à 2007-2008 :

- les RLISS auront conclu avec les fournisseurs locaux et mis en œuvre des ententes de reddition de comptes et de gestion du rendement;
- ils auront élaboré et s'emploieront à mettre en œuvre des stratégies destinées à leur permettre de répondre aux préoccupations et aux attentes de la collectivité et collaboreront avec les fournisseurs de services locaux pour satisfaire les besoins de santé locaux;

- ils seront chargés d'évaluer le rendement du système de santé local et de faire rapport à ce sujet;
- ils fourniront des fonds aux fournisseurs de santé locaux ainsi que des conseils au ministère quant aux besoins en immobilisations locaux.

## **Avantages**

Les RLISS présenteront plusieurs avantages. Plus précisément, ils :

- amélioreront la prestation des services de santé intégrés de manière à ce que les patients puissent avoir plus facilement accès aux diverses composantes du système de santé;
- concluront des ententes de reddition de comptes avec les fournisseurs pour veiller à ce que les ressources destinées aux patients servent bien à répondre à leurs besoins;
- favoriseront la participation de la collectivité au processus décisionnel dans le domaine des soins de santé.

## **Limites géographiques**

Il existe 14 RLISS dont les limites géographiques correspondent aux modèles actuels en matière d'aiguillage des patients. L'existence de ces limites géographiques n'empêchera nullement les citoyens d'obtenir des soins de santé à l'extérieur de leur propre RLISS. Les limites géographiques des RLISS sont donc considérées perméables à ces fins. Les patients pourront continuer de choisir leur fournisseur de soins de santé comme ils le font maintenant.

## **Gouvernance**

Les RLISS sont des organismes à but non lucratif régis par des conseils d'administration dont les membres ont été nommés par le gouvernement provincial, par décret, après un examen rigoureux de leurs compétences dans le cadre d'un processus de sélection fondé sur le mérite. Le gouvernement a nommé un(e) président(e) et deux membres fondateurs du conseil d'administration pour chaque RLISS. Le gouvernement se propose de nommer d'ici à la fin de l'année les neuf membres que doit compter chacun des conseils d'administration des RLISS.

Le conseil d'administration du RLISS sera chargé de la gestion et de la régie des affaires du réseau et constituera l'interlocuteur du ministère.

Les directrices générales et directeurs généraux des RLISS ont été choisis à l'issue d'un long processus de recherche et de sélection, après consultation et approbation des présidents fondateurs du conseil d'administration. Ils relèveront directement des conseils d'administration des RLISS.

## **Relation avec le ministère**

Le ministère continuera à établir les priorités en matière de santé dans le but d'améliorer les soins de santé offerts à tous les Ontariens et Ontariennes. Au nombre de ces priorités mentionnons celles-ci : veiller à ce que la population ontarienne soit en meilleure santé, réduire les temps d'attente et améliorer l'accès au personnel médical et infirmier. Une meilleure gestion du système de santé grâce aux RLISS aidera à respecter ces priorités.

Le ministère établira les principes, les attentes ainsi que les objectifs relatifs à chaque RLISS pour

veiller à ce que tous les Ontariens et Ontariennes aient accès à un ensemble uniforme de services de soins de santé. Par ailleurs, les RLISS pourront satisfaire les priorités et les besoins de santé qui sont propres à la localité.

La relation entre le gouvernement et chaque RLISS (y compris la relation au plan du fonctionnement, des finances, de la vérification et des rapports) sera précisée dans un protocole d'entente et un accord de rendement annuel auxquels souscriront chaque RLISS et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.